

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 15 MARS 2023

RÉSOLUTION n° 2023 – 02

Affectation du résultat de l'exercice 2022

Sur proposition de la Directrice Générale relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2022 et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration

Approuve l'affectation en report à nouveau du résultat net de l'exercice 2022 d'un montant de + 53 029 473,01 € (plus cinquante-trois millions vingt-neuf mille quatre cent soixante-treize euros et un centime).

Le Président du Conseil d'administration


Jean-Yves CAULLET